

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2020 à 18H00

Etaient présents : M. GELY, COMBES, FRETAY, RAMONDENC, ROGE, ROULETTE, GAZEL, MARTOREL, PEREZ, PLATET, MIQUEL, FERNANDEZ, FAURE.

Etait excusée : Mme BURETTE (procuration à M. RAMONDENC)

Etait absent : M. GARCIA

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h00.

Madame MIQUEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 13 Janvier 2020.

1) Compte administratif 2019 budget principal :

Monsieur le Maire présente et commente le compte administratif 2019 qui donne les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes : 960 362.92 €

Dépenses : 830 431.75 €

Résultats 2019 : + 129 931.17 €

Excédent antérieur : + 87 851.00 €

Total : + 217 782.17 €

Investissement :

Dépenses : 454 926.96 €

Recettes : 362 702.93 €

Résultats 2019 : - 92 224.03 €

Excédent antérieur : - 99 186.60 €

Total : - 191 410.63 €

Restes à réaliser :

Recettes : 329 096.00 €

Dépenses : 239 605.00 €

Total : + 68 136.00 €

Monsieur le Maire sort de la pièce et Monsieur Jean-François COMBES 1^{er} adjoint soumet le compte administratif au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal.

2) Vote du compte de gestion 2019 budget principal :

Après s'être fait présenter le Budget primitif (Budget Principal) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif concernant le Budget Principal de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 (Budget Principal), par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

3) Hérault Energie : Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de programmation et subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	61 688.72 €
Travaux d'éclairage public :	43 094.50 €
Travaux de télécommunications :	
26 595.07 €	
Total de l'opération :	131 378.29 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	36 434.90 €
La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement	16 372.37 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de **78 571.02 €**

Après avoir entendu son Président, le conseil municipal accepte le projet de dissimulation avenue des Platanes pour un montant prévisionnel de 131 378.29 €TTC, accepte le plan de financement présenté par Monsieur le Maire, sollicite les financements/subventions les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies, sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux, prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : courant 2020, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

4) Avenant ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie. Il rappelle également la délibération en date du 21 octobre 2019, décidant d'ouvrir une ligne de trésorerie et l'autorisant à négocier et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Monsieur le Maire rappelle que par contrat en date du 30 janvier 2020, la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen a consenti à la commune une ligne de trésorerie de 100 000.00 €, dont l'échéance est fixée au 31 mars 2021 ; Compte tenu du besoin prévisionnel de trésorerie, Monsieur le Maire propose de redéfinir et modifier les dispositions contractuelles et de porter la ligne de trésorerie de 100 000.00 € à 250 000.00 €, par le biais d'un avenant au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter à la ligne de trésorerie de 100 000.00 € déjà ouverte auprès du Crédit Mutuel, et par un avenant, la somme de 150 000.00 € supplémentaire, soit un montant nominal de 250 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

5) Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un tour de table afin de connaître les disponibilités de chacun pour les élections municipales du 15 mars 2020.

